

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 24 septembre 2020, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le nombreux public et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de l'année 2020. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Claude GAULIS, Marc GUERIN (2^{ème} appel), Laurence HABEGGER, Blaise HEFTI (2^{ème} appel), Jean HOHL, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Nathalie JAEP, Ian MAC DONALD, Serge MOREL, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Yannick PERRIN, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Madame et Messieurs David CORREIA, Joao DA COSTA ALVES, Julia LÖFSTEDT, Fabien PETRUCCI.

Démissions : Monsieur Patrick DE SEPIBUS.

Le premier appel fait constater la présence de 39 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 a été adressé à chaque conseillère et conseiller.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

3. PRÉSENTATION CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE AIGLE-LEYSIN AINSI QUE LA MOBILITÉ DANS LE VILLAGE

Vu l'importance pour ce Conseil de bien maîtriser ce dossier fondamental pour notre avenir, il a été décidé de préparer une communication avec des intervenants de première main. Suite à cette présentation, les membres du Conseil auront l'opportunité de poser des questions.

Pour information, des débats seront également mis sur pied à l'intention de la population.

Monsieur le Président passe les commandes à Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, afin de piloter ce nouveau train.

Monsieur le Syndic rappelle que la ligne de l'Aigle-Leysin a été inaugurée le 5 novembre 1900. S'en est suivi le prolongement jusqu'au Grand-Hôtel, puis la construction du viaduc. Depuis 1920, de nombreux projets ont été élaborés afin de prolonger la ligne d'une manière ou d'une autre, soit pour améliorer la mobilité dans le village ou monter jusqu'à la Berneuse.

En 2008, la décision du Tribunal fédéral a enterré définitivement le prolongement du train jusqu'à la Berneuse. Dès lors, les Transports Publics du Chablais SA (TPC SA), les remontées mécaniques ainsi que la Commune de Leysin ont étudié l'opportunité d'un prolongement de la ligne qui serve à l'amélioration de la tête de ligne, à la fréquentation, à la mobilité dans le village et à la connexion touristique. Un rapport a été établi par Messieurs Boillat et Vogt, Ingénieurs, et un concept a vu le jour appelé « Leysin Mobilité 2015 ». Trois variantes avaient été proposées à l'époque, soit rejoindre le village par le bas, par le haut ou par le centre.

Dès lors, la mobilité dans le village a été intégrée dans le Plan directeur communal validé par le Conseil communal en 2009. La mobilité est un enjeu particulier par le fait que le village est disposé en trois secteurs, soit le Village, le Centre et le Feydey.

Le projet mis sur pied aujourd'hui rencontre l'adhésion et le soutien unanime de la Commune de Leysin, des TPC, des services cantonaux, du Conseil d'Etat vaudois et surtout de l'Office fédéral des transports (OFT).

C'est une occasion unique, même historique de régler toute la problématique de mobilité dans notre Commune.

Monsieur le Syndic a le plaisir d'accueillir trois personnalités ce soir :

- Madame Morgane FUZEAU, Responsable du développement de l'infrastructure ferroviaire à voie étroite de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud)
- Monsieur Grégoire PRAZ, Directeur général des TPC
- Monsieur Eric POINTET, Chef de projet des TPC. Ce dernier a participé à l'élaboration et la planification de plusieurs dizaines de kilomètres de tronçons ferroviaires, dont la majorité en tunnel. Il est actif auprès des TPC depuis 3 ans.

La parole est donnée à Messieurs PRAZ et POINTET qui présentent et commentent le projet de prolongement de la ligne Aigle-Leysin ainsi que la mobilité dans le village.

Suite à cette présentation, des échanges ont lieu entre les membres du Conseil et nos orateurs.

Au terme de ces débats, Monsieur le Syndic souligne que la Municipalité est très heureuse et fière d'avoir pu présenter ce projet en détail. En ce qui concerne la Municipalité, la procédure va se poursuivre non seulement avec des études sur le flux des divers utilisateurs mais également avec l'engagement d'un délégué à la mobilité et l'urbanisme, sous réserve de l'acceptation par le Conseil du préavis qui sera voté tout à l'heure.

Les villes ont développé leur concept de mobilité et la tendance actuelle montre qu'une bonne partie de la population ne possède plus de voitures. Nous devons donc être accessibles de manière optimale en transports publics. Cette optique peut également être inversée, l'on utilise les transports publics parce que l'on est convaincu que la voiture n'est pas l'avenir. La vision de la mobilité pour les années futures, c'est aussi la protection du climat.

Le Conseil communal sera régulièrement informé de l'avancement du projet. Par ailleurs, une présentation est également prévue à l'intention de la population d'ici à la fin octobre, voire début novembre.

Plus de 12 ans de réflexions et d'analyses, en prenant en compte les intérêts primordiaux de la population et des hôtes, ont été nécessaires pour aboutir au projet tel que présenté ce soir.

Il est vrai que l'on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. Les commerçants locaux pourraient être impactés par les travaux, comme cela été le cas durant la réfection des virages du Nord. Aujourd'hui, le projet ne tient pas compte des détails et il est encore trop tôt pour apporter une solution à ce type de problématique, mais nous y serons attentifs.

Pour le Conseil communal, le plus important est de connaître les intentions, les objectifs ainsi que les délais et surtout d'y adhérer et de se mettre tous derrière ce projet. Si l'on ne monte pas dans le train maintenant, rien ne sera plus possible pour nos successeurs avant bien longtemps.

Monsieur le Président remercie nos hôtes pour cet exposé extrêmement convaincant et les efforts qu'ils accomplissent pour nous.

4. ASSERMENTATION(S)

Suite à la démission de Monsieur Patrick DE SEPIBUS, Madame Corinne BLANCHARD, Cheffe de groupe de Leysin Pour Tous, présente Monsieur Marc GUERIN pour son remplacement.

Arrivé à Leysin, par amour d'une femme en 2005, il y mène aujourd'hui tant sa vie privée que professionnelle.

Après un parcours universitaire dans une filière sportive, il a été entraîneur Pro de Volley-ball durant 10 ans en France et en Suisse. Par la suite, il est entré dans le monde de l'immobilier en 2009 et profite d'une opportunité familiale pour intégrer, en tant qu'agent immobilier, l'Agence Elegimmo implantée depuis mars 2019 sur la Commune de Leysin.

Marié depuis 15 ans à une native de Leysin, il est l'heureux papa d'un garçon de 10 ans.

Il souhaite participer activement à la vie politique de sa Commune et mettre à disposition son temps et ses connaissances.

Monsieur le Président prie Monsieur GUERIN de se lever et procède à son assermentation. Ce dernier est félicité et invité à rejoindre les rangs du Conseil communal.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 2 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de

Madame Agnès MARCHON-PITTET
maman de notre Conseillère Madame Marie-France BRIDE

à qui nous adressons nos chaleureuses condoléances et

Monsieur Viktor HENGARTNER
chef d'entreprise bien connu et Conseiller communal de 1998 à 2001

NAISSANCES

Monsieur le Président annonce la naissance de 8 nouveau-nés. Il s'agit de :

Daniela JIMENEZ NAVARRO

Logan DAVID

Oriana RAMAJ

Luke COSANDEY

Léon MEYLAN

Liam STERN

Alice NEELS

Léïa MARTIN

Bienvenue à ces derniers et félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS - ELECTIONS

Aucun rendez-vous électoral n'a eu lieu depuis la dernière séance du Conseil.

COURRIERS

Monsieur le Président a reçu un courrier de remerciements de la Section des Samaritains de Leysin pour le don des jetons de présence de la dernière séance du Conseil avant l'été. Ce montant sera dévolu à la promotion des premiers secours auprès de la population leysenoude.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2020 : CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE VANNES SUR LA CONDUITE DES DEUX-ROCHERS AU LIEU-DIT "PONT DE LA TINE"

Monsieur Yanick PERRIN, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 223'000.00.-- TTC, pour financer les travaux de construction d'une chambre de vannes sur la conduite des Deux-Rochers au lieu-dit Pont de la Tine,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2021.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 6/2020 : ENGAGEMENT D'UN DÉLÉGUÉ À LA MOBILITÉ ET À L'URBANISME

Monsieur Pascal BRUGGER, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Françoise SCHÜLER, Rapportrice de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit maximum de fr. 750'000.-- TTC, pour l'engagement d'un délégué à la mobilité et à l'urbanisme,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
3. D'amortir cet investissement à parts égales sur les années 2021, 2022 et 2023.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité moins une voix contraire.

Monsieur le Président est heureux que nous disposions de cette force de travail.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 7/2020 : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

Madame Françoise SCHÜLER, Rapporteuse de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'adopter le projet d'arrêté d'imposition communal pour l'année 2021 tel que la Municipalité le lui a soumis,
2. De maintenir le taux d'imposition à 78% par rapport à l'impôt cantonal de base,
3. De reconduire sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante de ce préavis.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées l'unanimité.

9. NOMINATION(S)

Commission des finances

Suite à la démission de Monsieur Patrick De SEPIBUS, Leysin Pour Tous présente Monsieur Marc GUERIN pour son remplacement au sein de la Commission des finances.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur le Président félicite ce dernier pour sa nomination.

Cette commission est dorénavant au complet.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

Développement des centres sportifs

Un préavis vous sera présenté d'ici quelques semaines pour la réfection du Centre sportif de Crettex-Jaquet. Un montant global de 60 Mio est prévu pour la rénovation des deux centres sportifs. La 1^{ère} étape consiste à la rénovation de Crettex-Jaquet avec un investissement de 15 Mio. Une demande LADE (Loir sur l'appui au développement économique) est actuellement en cours afin d'obtenir divers soutiens financiers.

Si nous n'obtenions pas ces aides étatiques, nous aurions à disposition uniquement la capacité financière de la Commune, soit 5 Mio.

En parallèle, une séance avec la Commission des sports est prévue afin d'expliquer la stratégie ainsi que les travaux de transformation prévus, inclus le volet des énergies renouvelables.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULATS

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**CONFÉRENCE « L'ARCTIQUE, NOTRE GRAND FRIGO ENTR'OUVERT »**

Madame Joan GALLMEIER donne un bref retour de cette conférence organisée en commun par les associations Soleysin et Leysin en Transition à la fin du mois de juillet dernier. Une trentaine de personnes étaient présentes malgré les conditions sanitaires liées au Coronavirus et les vacances scolaires.

Monsieur Julien Pooya WEIHS, jeune physicien de Leysin, a partagé avec nous un témoignage très personnel de son séjour scientifique sur l'Archipel de Svalbard en Arctique. Il nous a fait admirer la beauté du paysage du Grand Nord et nous a fait comprendre en même temps sa fragilité et son influence sur le climat dans nos propres régions.

Fragilité, parce que toute la région arctique est soumise à un réchauffement 2 à 3 fois supérieur que le reste de la planète, ce qui fait fondre à grande vitesse la banquise et le permafrost, ce qui en retour accentue encore le réchauffement et accélère le processus dans son ensemble.

Influence sur notre climat parce que la région arctique fonctionne comme un circulateur pour les grands courants océaniques et atmosphériques de la planète.

Je tiens à remercier particulièrement Monsieur le Syndic pour son attitude positive et encourageante lorsque nous organisons de tels événements.

J'aimerais remercier aussi la Municipalité dans son ensemble pour son travail consciencieux et sérieux qui fait aboutir des projets importants et innovateurs comme celui qui nous a été présenté ce soir.

SENTIER PEDESTRE AU-DESSUS DU CHEMIN DE LA SOURCE

Monsieur Pascal BRUGGER fait part de son constat concernant le sentier pédestre qui se situe au-dessus de la via Ferrata et du chemin de la Source. En effet, ce dernier est balisé comme sentier standard alors que le tronçon du bas est escarpé, caillouteux, glissant et aménagé avec des chaînes, ce qui peut être dangereux pour des personnes mal équipées ou peu aguerries à la marche.

Il demande s'il serait possible que les services communaux installent un panneau informatif afin de mettre en garde les randonneurs.

FESTIVAL DU FILM VERT ET REPAIR CAFÉ

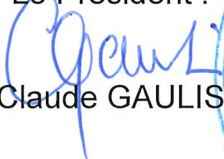
Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN rappelle que demain aura lieu le festival du Film Vert au cinéma à Leysin et que chacun est cordialement invité. Par ailleurs, le 3 octobre prochain, se déroulera le premier « Repair Café », lieu où chacun peut amener des objets endommagés et être aidé par des professionnels pour les réparer, ceci dans le but de lutter contre l'obsolescence des objets.

Monsieur le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil est fixée au 29 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire est priée de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 41 personnes.

Monsieur le Président vous remercie de votre participation active ainsi que la Municipalité pour ses informations importantes et de première main. L'Assemblée est close et la séance levée à 22h15.

Leysin, le 24 septembre 2020

Pour le Conseil communal :
Le Président : La Secrétaire :
 
Claude GAULIS Corinne DELACRETAZ

